

**22/06/2018 - Le Conseil opte pour un service minimum en ce qui concerne l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle – Elisabeth Morin-Chartier (PPE, Fr)**

« L'approche générale du Conseil concernant la directive « équilibre vie privée et vie professionnelle » est décevante compte-tenu des objectifs fixés par le Parlement européen. J'espère que le texte qui sera approuvé en commission de l'Emploi en juillet prochain constituera une base forte en vue des négociations de trilogue » a déclaré Elisabeth Morin-Chartier au lendemain de la réunion du Conseil « Emploi, politique sociale ».

« Cette directive est extrêmement importante pour lutter contre la marginalisation des mères. Notre but est de rendre le congé paternité et le congé parental plus accessibles et plus attrayants pour les pères afin qu'ils participent davantage à la vie de famille et permettent aux mères de retrouver le marché de l'emploi de façon plus efficace après l'arrivée d'un enfant. » a expliqué la députée européenne.

« Pour cela, nous avons proposé plusieurs mesures telles qu'une rémunération juste, la non-transférabilité de la totalité du congé parental d'un parent à l'autre et la mise en place de conditions de travail flexibles pendant la période de congé. Tout cela sans entraver le bon fonctionnement des entreprises et en particulier des TPE qui sont mentionnées dans ce texte. Malheureusement, je déplore le fait que le Conseil ne prenne pas le même chemin progressiste »

« En outre, je regrette le fait que les aidants ne soient pas davantage considérés. La Commission avait proposé 5 jours de congés pour ces derniers afin de venir en aide à des proches malades. Les représentants des États membres laissent la responsabilité aux États d'introduire ce congé. Je trouve que c'est une erreur pour l'accompagnement et l'attention portée aux personnes dépendantes aujourd'hui en Europe » a indiqué la députée.

« Aujourd'hui, au niveau européen, 61 % des diplômés sont des femmes. Pourtant, celles-ci sont payées 19 % de moins et plus elles ont d'enfants, plus elles réduisent leur temps de travail. En conséquences, les femmes accusent souvent un retard de carrière. Le Parlement européen doit se montrer à la hauteur pour lutter contre cette situation injuste » a conclu Elisabeth Morin-Chartier.